VILLE DE
LA POSSESSION
Unis, engagés dans l'action !

DGA Épanouissement du Citoyen
Direction de la Maison Des Associations et de l'Évènementiel

Lettre de cadrage – Campagne de subvention 2027

Monsieur Erick FONTAINE, Le Maire

À

Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents d'Associations

Objet : Lancement de la campagne de subvention 2027.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Chaque année, la Ville accompagne, par le biais de la Maison Des Associations et de l'Évènementiel, une centaine d'associations dans leur développement avec la campagne de subventions.

Avec la nouvelle mandature, la municipalité souhaite faire de la vie associative un acteur central de la cohésion sociale et de la proximité. Elle entend soutenir les associations de quartier, favoriser les échanges interquartiers, valoriser les initiatives locales et rendre chaque association actrice de son quartier, source de lien social de proximité. Plus qu'un soutien aux activités, cet accompagnement vise à encourager les rencontres entre habitants, l'entraide et la participation à la vie locale. La cohésion sociale constitue ainsi un fil conducteur de cette campagne : elle se construit au quotidien, dans la capacité des associations à créer des liens durables et à faire vivre des projets communs au plus près des habitants.

Cette ambition repose sur l'engagement bénévole. Le temps consacré, les compétences partagées et la disponibilité des bénévoles donnent toute sa force à la vie associative et aux solidarités de proximité. La Ville tient à reconnaître cet engagement et à mettre en lumière celles et ceux qui font vivre les associations. La valorisation du bénévolat, dans la perspective de la création d'une Maison du bénévolat par la Ville, s'inscrit pleinement dans cette démarche de reconnaissance et de soutien à l'engagement associatif.

La Ville maintient son soutien et a à cœur de révéler les talents d'aujourd'hui et de demain, quel que soit le domaine de prédilection des associations. L'accompagnement repose sur une démarche de consolidation d'une action associative maîtrisée, ciblée et en adéquation avec la gestion de nos ressources.

Participation aux évènements phares de la Ville

La municipalité souhaite valoriser la participation de la vie associative aux grands rendez-vous de la Ville :

- La Fête de la Musique ;
- Le Village associatif
- Le Festival TISE MELE ;
- La Fet nout liberté (20 décembre).

Il est attendu des associations qu'elles participent **à au moins deux de ces quatre évènements**. La participation active aux autres évènements sera également appréciée lors de l'instruction des dossiers.

Les associations sont invitées à préciser dans leur dossier les évènements auxquels elles s'engagent à participer et la nature de leur contribution.

Priorités de la Ville : la cohésion sociale, la proximité et la valorisation de l'identité locale

Une attention particulière sera apportée aux dossiers valorisant les priorités suivantes, en fonction des thématiques traitées par votre association ou dans vos projets :

- Projet favorisant le développement des associations de quartier et les échanges interquartiers
- Projet valorisant les initiatives locales dans les domaines de la culture, du sport, de l'emploi et de l'insertion, du développement durable, du soutien intergénérationnel, de la lutte contre les discriminations...
- Projet favorisant l'accompagnement des seniors,
- Projet favorisant l'accompagnement des publics porteurs de handicaps,
- Projet contribuant à lutter contre l'insécurité, à favoriser la tranquillité publique et l'offre d'activités pour la jeunesse
- Projet contribuant à favoriser les filières d'excellence (sportive, éducative, ...)
- Projet favorisant le soutien à la parentalité
- Projet valorisant le bénévolat, dans la perspective de la création d'une Maison du bénévolat par la Ville
- Projet faisant de l'association un acteur de son quartier, source de lien social de proximité
- Projet favorisant les initiatives dédiées à la valorisation des marqueurs identitaires locaux
- Projet valorisant le patrimoine historique, les sentiers historiques, ...

Priorités de la démarche

Seront également valorisées la manière dont vous construisez et conduisez vos projets :

- la mutualisation et la coopération entre les différentes associations
- les efforts consentis pour recourir à des co-financements, complétant la demande faite à la commune
- le partenariat construit avec les services communaux, avec l'appui et le lien opérés avec la Maison Des Associations et de l'Évènementiel (notamment pour les actions de type évènementiel).

Il est demandé de transmettre le planning prévisionnel des évènements prévus par les associations en 2027.

Par ailleurs, il est rappelé l'obligation faites aux associations, qui bénéficient d'un accompagnement de la ville, de mettre le logo de la ville sur tous leurs supports de communication et lors des évènements.

Critères d'instruction

L'instruction des dossiers se fera dans le cadre de commissions, avec l'appui des services municipaux. Elle s'appuiera sur les priorités évoquées ci-dessus, ainsi que sur des critères plus transversaux, selon deux types de subventions.

La subvention annuelle dite de fonctionnement

1. Le nombre d'adhérents et/ou de licenciés par catégorie d'âge
2. Le nombre de salaries
3. Le nombre d'actions organisées annuellement sur le territoire communal
4. Le niveau de pratique sportive ou le niveau de rayonnement (quartier, communal, micro-région Ouest, régional, zone océan Indien, national, international)
5. L'égalité des chances femmes/handicapés
6. Le projet de développement de l'association
7. Le niveau d'encadrement des activités de l'association

8. La capacité d'autofinancement de l'association (fonds propres, fonds privés de type sponsors, autres fonds publics...)
9. **Nouveau – L'impact de l'association dans son quartier** (lien social de proximité, actions menées avec et pour les habitants, partenariats avec les acteurs du quartier)
10. **Nouveau – Le nombre de bénévoles**

La subvention annuelle pour des projets

1. L'impact du projet sur le territoire
2. L'originalité du projet
3. La concordance des objectifs du projet avec les objectifs des politiques publiques de La Possession
4. La récurrence et la pérennité de l'action dans le temps

La Ville se réserve la possibilité de lancer des appels à manifestation d'intérêt afin de solliciter l'appui des associations pour la mise en œuvre de projets en lien avec les objectifs de la Ville.

Calendrier et dépôt des dossiers

La campagne de subvention 2027 est lancée **du vendredi 06 novembre 2026 au vendredi 15 janvier 2027**.

Afin de faciliter vos démarches, la Ville utilise le **CERFA n° 12156*06**, commun à toutes les collectivités. Il convient de rappeler les points suivants :

- le budget prévisionnel devra être équilibré ;
- une fiche action devra être fournie pour la subvention de fonctionnement ;
- une fiche action devra être établie par action.

Le CERFA, accompagné des pièces à fournir (voir pièces jointes), devra être transmis par l'un des moyens suivants :

- dépôt en mains propres aux horaires d'ouverture de la Direction de la Maison Des Associations et de l'Évènementiel ;
- courriel **uniquement** à l'adresse : **subvention@lapossession.re** ;
- courrier avec accusé de réception à l'adresse postale de la direction : 76 rue Leconte Delisle – 97419 La Possession.

Une attention particulière sera portée aux documents transmis, notamment aux bilans financiers. Lors du dépôt du dossier, ceux-ci devront **obligatoirement** être certifiés par une assemblée générale approuvant l'exercice 2025 et être accompagnés des bilans intermédiaires certifiant l'exercice 2026.

Par bilans financiers, nous entendons les documents suivants, justifiant tous les détails des dépenses et recettes :

- le compte de résultat ;
- le compte rendu financier de subvention (CERFA n° 15059) ;
- le bilan et son annexe.

Je remercie les responsables associatifs et l'ensemble des bénévoles pour leur engagement au service de la vie locale. Par les liens qu'elles tissent et les initiatives qu'elles portent, les associations contribuent à faire de nos quartiers des lieux de rencontre, d'entraide et de participation. C'est cette contribution à la cohésion sociale que la campagne de subvention 2027 entend mettre en valeur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Erick FONTAINE,

Le Maire